

# Palestine-Amitié - Besançon

Bulletin numéro 16 - décembre 2022

[Http://palestineamitie.canalblog.com](http://palestineamitie.canalblog.com)



Palestine-Amitié

## Netanyahou, le retour !

**Éditorial**

**Les années passent ; de droite ou d'extrême droite les gouvernements israéliens changent mais leur politique demeure toujours aussi intransigeante vis-à-vis des Palestiniens en mettant en place une stratégie de pourrissement.**

**Journaliste palestinienne** parfaitement

identifiée, **Shireen Abu Akleh** a été exécutée en plein travail de reportage par une balle issue des rangs de l'armée israélienne. Mais Yaïr Lapid chef du gouvernement a déclaré : « Je ne permettrai pas qu'un soldat qui se protégeait des tirs de terroristes soit poursuivi en justice juste pour obtenir des félicitations de l'étranger », ceci en réponse à l'administration américaine qui s'inquiétait du type de politique menée en matière de tirs...



**La colonisation** : la colonisation continue de galoper, toujours plus violente. Certains colons, armés, agressent physiquement la population palestinienne lors de rodéos nocturnes et l'armée israélienne cautionne ces exactions par son silence et son parti-pris évident. On dénombre actuellement 662 000 colons dont 220 000 à Jérusalem-Est qui a multiplié par quatre sa population juive en 22 ans.

**Apartheid** : c'est la qualification de la politique de l'État israélien retenue par cinq O.N.G. défendant les droits de l'homme. En retour, la répression frappe ces mêmes O.N.G. qu'elles soient palestinienne (Al Haq), israélienne (B'Tselem) ou internationales (Amnesty International et Human Rights Watch) en les qualifiant de « terroristes » alors qu'elles ne font que réclamer le démantèlement du régime d'apartheid.



Selon Israël (suivi point par point en cela par Emmanuel Macron), parler d'apartheid est antisémite. Mais n'a-t-on jamais considéré que dénoncer l'apartheid en Afrique du Sud relevait d'un racisme anti-blanc ?

**B.D.S.** : quant au boycott des produits issus des colonies israéliennes, en 2010 déjà, la Garde des Sceaux Michèle Alliot-Marie, incitait les procureurs à poursuivre les individus appelant au boycott. Aujourd'hui, Éric Dupond-Moretti relance l'offensive contre l'appel au boycott, au mépris de la décision de la Cour européenne des droits de l'Homme (C.E.D.H) du 11/06/2020 légitimant l'appel au boycott pour des raisons politiques !



Ces responsables politiques français, avec à leur tête notre actuel chef de l'État, n'ont aucune considération pour la réalité palestinienne : ils n'ont en tête que leurs intérêts politiques hexagonaux.

## Ici et là-bas :

L'ennui c'est que pour un jeune de banlieue d'origine maghrébine, la Palestine ça existe toujours et elle est même devenue le symbole d'une injustice absolue qui fait écho aux discriminations vécues ici-même. Cette politique française est une carte blanche donnée à la colonisation. Son but : **produire du désespoir ici et là-bas.** Mais attention ! Plus on écrase les gens et plus on fabrique des monstres. Ici, c'est le renforcement d'un complotisme aux accents antisémites. Là-bas, c'est le ralliement aux groupes armés.



Le report par l'Autorité palestinienne des élections en avril 2021 a eu l'effet d'un coup de massue sur une population privée d'élections depuis 2006 alors qu'elle rêvait d'un renouveau démocratique. Désespérée, toute une jeunesse se soulève violemment, notamment à Jénine et Naplouse



**La violence de la répression israélienne n'a fait qu'augmenter tout au long de cette année 2022** : Même si ce conflit semble devenu marginal, il n'en demeure pas moins toujours aussi meurtrier. Au 1<sup>er</sup> novembre, cette année 2022 est déjà l'année la plus meurtrière depuis des décennies en Palestine. 28 personnes -dont huit enfants- ont été tuées au cours du mois d'octobre lors d'opérations de recherche et d'arrestations.

**Salah Hamouri** : Salah Hamouri, **notre compatriote est toujours en détention administrative** depuis ce printemps comme le sont également 740 autres prisonniers palestiniens. Rappelons que ce régime de détention est illégal au regard du droit international.



Comment donc ne pas s'offusquer du fait que, début octobre, un Conseil d'Association entre l'Union Européenne et Israël octroyant à ce pays des conditions exceptionnellement privilégiées ait eu lieu alors qu'un citoyen français est détenu en Israël hors de toute condition requise par le droit international ? Plus Israël bafoue les Droits de l'Homme et plus l'Europe lui déroule le tapis rouge...

**L'insubmersible Netanyahu est donc de retour à la tête du gouvernement israélien et cela n'est pas fait pour nous rendre optimistes.**

René, Françoise, Max

📖 Sources documentaires :

Denis Sieffert, éditorialiste de Politis (novembre 2022)  
Palestine Solidarité : journal de l'A.F.P.S. (octobre 2022)

# Israël : vers une nouvelle théocratie au Proche-Orient ?

Extrait d'un article de  
René Backmann  
pour Médiapart,  
le 2 novembre 2022

Pour assurer une victoire électorale lui permettant d'échapper enfin à la justice, **Netanyahou n'a pas hésité à admettre dans sa coalition des religieux d'extrême droite qui rêvent d'expulser tous les Palestiniens...** Bientôt, faudra-t-il ajouter l'État juif d'Israël aux monarchies musulmanes sunnites du Golfe et à la République islamique chiite d'Iran ?

La pente vers l'État religieux avait déjà été clairement amorcée en juillet 2018 lorsque la Knesset avait voté, à l'initiative du premier ministre Benjamin Netanyahou, une « loi fondamentale » de valeur pratiquement constitutionnelle qui changeait la définition de l'État adoptée en 1948 dans la Déclaration d'indépendance... Israël n'était plus un État qui « assurera une complète égalité de droits sociaux et politiques à tous ses citoyens, sans distinction de croyance, de race ou de sexe et garantira la pleine liberté de conscience, de culte, d'éducation et de culture », comme l'avaient voulu ses créateurs... mais avec « l'État – nation du peuple juif » le changement était capital car l'article premier du nouveau texte précisait que « le droit d'exercer l'autodétermination nationale au sein de l'État



*d'Israël est exclusif au peuple juif. »... Ce qui, selon l'ONG B'Tselem, signalait « à toutes les institutions d'État, non seulement qu'elles peuvent mais qu'elles doivent promouvoir la suprématie juive dans la région entière sous contrôle israélien. »*

...Forts du glissement continu vers la droite de la société israélienne, assurés du soutien d'une armée au sein de laquelle le poids des religieux ne cesse de croître ... « Bibi » et son clan, après avoir écarté des centristes incapables de proposer un véritable changement et balayé ce qu'il restait d'une gauche exsangue, sans idées ni courage, vont-ils vraiment choisir la voie du régime « illibéral » vers lequel ils penchent ?

...Une chose est sûre, sortis de l'histoire depuis trop longtemps, les Palestiniens seront, une fois encore les perdants. **« Israël est à la veille d'une révolution religieuse, autoritaire, d'extrême droite dont le but est de détruire les infrastructures de la démocratie, estimait ce 1<sup>er</sup> novembre, l'éditorial de Haaretz. C'est un jour noir dans l'histoire du pays. »**

## Sionisme: de la colonisation à l'apartheid

### Échec du processus de paix :

**«...le facteur décisif, le refus israélien, gouvernement comme opinion publique, de reconnaître l'Autre, le Palestinien comme un égal»** nous dit Alain Gresh dans un article du Monde Diplomatique (septembre 2022). Ce qui a conduit inéluctablement au colonialisme et à l'apartheid. Il poursuit **«Le droit des Palestiniens, à la dignité, à la liberté, à la sécurité a été systématiquement subordonné à celui des Israéliens. Cette mentalité coloniale remonte à l'origine du mouvement sioniste, ce que nombre d'Occidentaux refusent d'admettre, les polémiques nées au sujet de l'existence d'un apartheid en Israël en témoignent.»**



### L'article 1 d'une loi votée par le parlement israélien précise que:

**« L'exercice du droit à l'autodétermination nationale dans l'état d'Israël est réservé au peuple juif », donc un droit refusé aux Palestiniens.** Un autre article stipule que "l'état considère le développement de la colonisation juive comme un objectif national et agira en vue d'encourager et de promouvoir ses initiatives et son renforcement" ce qui signifie le droit de confisquer les terres appartenant à des Palestiniens, qu'ils soient de Cisjordanie, de Jérusalem ou citoyen d'Israël. Ce texte entérine une situation d'apartheid que la Cour pénale internationale définit comme « un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur un autre groupe racial ». En 2021 l'organisation juive B' Tselem suivie de 2 grandes organisations non gouvernementales (ONG) internationales, Human Rights et Amnesty International, dénoncent l'existence de **« d'un régime de suprématie juive entre le fleuve Jourdain et la Méditerranée ».** Ces ONG célébrées en Occident quand elles

dénoncent la Chine, le Venezuela et la Russie ont été vilipendées et accusées d'antisémitisme nous dit encore Alain Gresh.

Jérusalem, municipalité mixte avant 1940, compte 25% de Palestiniens en 1967, 40% en 2022, soit 350 000 habitants dont 90% ne sont pas citoyens israéliens mais seulement résidents. Ils ne peuvent pas voter, n'ont pas de carte d'identité, ne peuvent s'éloigner de leur domicile au risque de le perdre. Ils sont moins dotés en service public: ramassage des déchets, transports, scolarité, aires de jeux...8% seulement du budget leur sont alloués.

**Octobre 2022.** « Les actions d'Israël contre les Palestiniens en Cisjordanie occupée s'apparentent à de la « persécution ». La réalisation du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination nécessite le démantèlement une fois pour toutes de l'occupation coloniale israélienne et de ses pratiques d'apartheid », a écrit la rapporteuse spéciale de l'ONU, Francesca Albanese.

**De janvier à octobre  
125 Palestiniens tués par  
des attaques israéliennes**

De leur côté, cinq anciens ministres européens des affaires étrangères déclarent dans une tribune au Monde le 27 octobre : ne pas voir « d'autre alternative que de reconnaître que les politiques et pratiques d'Israël à l'encontre des Palestiniens vivant en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et à Gaza équivalent au crime d'apartheid ». Le rapport comme la tribune des ex-ministres désignent la responsabilité des puissances occidentales dans le laisser-faire accordé à Israël pour continuer à coloniser et violer le droit international.

Alors que, jusqu'à octobre de cette année, les attaques et raids israéliens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est ont tué 125 Palestiniens, l'ambassadeur des États-Unis, tapant sur la table en découvrant que la population palestinienne, contrairement à la population israélienne, n'a droit qu'à la 3G, déclare **« Qui diable a la 3G? C'est ridicule »... « Que signifie l'égalité? L'égalité, c'est avoir la 4G » !!**

Marie-Paule Metaillet

# ONU : Droits Humains dans les Territoires palestiniens



**A l'ONU, le 21 septembre 2022, conclusion du rapport sur les Droits humains dans les Territoires palestiniens occupés : Israël DOIT mettre fin à son occupation coloniale du Territoire palestinien !**

C'est ce rapport rendu public le mardi 18 octobre qu'il nous a semblé important de souligner dans notre Bulletin étant donné l'accumulation de faits et de preuves établissant, en 26 pages, la culpabilité de l'État d'Israël en matière de violation des Droits Humains, de non respect des conventions internationales et de crimes contre l'humanité. Tout cela, perpétré contre le peuple palestinien depuis plus d'un demi siècle. Tout ce que dénoncent depuis des années et des années de nombreux organismes politiques, syndicaux, associatifs (dont Palestine-Amitié) et tant d'autres soutiens au peuple de Palestine, mais qui, hélas, restent lettre morte !

Et voilà que l'ONU, par la voix de sa rapporteuse, Francesca Albanese, exige publiquement « **le démantèlement définitif de l'occupation coloniale menée par Israël ainsi que ses pratiques d'apartheid.** »

Qui écoutera cette mise en demeure, et comment les États membres de l'ONU exigeront-ils qu'elle soit exécutée ?

Il y va de la crédibilité même du rôle de l'ONU, précise le rapport, et des conséquences désastreuses que l'acceptation du non respect des règles internationales pourrait engendrer :



FRANCESCA ALBANESE

**« Le fait de permettre à Israël de faire fi du droit international et de son obligation de rendre des comptes ne l'incite pas à mettre fin à ses agissements et favorise une culture de l'impunité. L'exceptionnalisme manifeste à l'égard d'Israël non seulement**

**sape l'efficacité du droit international, mais ternit également l'image, la fiabilité et le rôle de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies, y compris ses organes judiciaires. »**

Ce rapport qui devrait être capital et porteur d'espoir pour les Palestiniens mériterait d'être connu et défendu. Mais hélas, une fois de plus, les médias sont bien silencieux sur le sujet !

Pour notre part, **nous incitons fortement à le consulter sur Internet ou sur notre Blog Palestine-Amitié Besançon** : un certain nombre de problèmes ayant trait à la situation des droits humains en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est et à Gaza, y sont traités et une analyse détaillée du droit du peuple palestinien à l'autodétermination y est présentée.

En clôture du rapport, les « Observations Finales » qui sont énoncées, ne peuvent que nous conforter dans notre soutien à toutes ces femmes et ces hommes de Palestine qui luttent, de plus en plus au péril de leur vie, pour que leur soit reconnu le Droit de vivre libre sur une terre qui est la leur :

**« 73. Les violations dont il est fait état dans le présent rapport mettent en lumière la nature de l'occupation israélienne, à savoir celle d'un régime intentionnellement acquisitif, segregationniste et repressif, conçu pour empêcher la réalisation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. .... l'élimination de symboles représentatifs de l'identité palestinienne ou leur appropriation par la Puissance occupante met en danger l'existence culturelle du peuple palestinien... La fin de l'occupation coloniale est la condition sine qua non pour que les Palestiniens n'aient plus à négocier les conditions de leur assujettissement et puissent jouir de leur droit à l'autodétermination dans le territoire palestinien occupé.**

## Recommandations

**77. La Rapporteuse spéciale recommande au Gouvernement israélien de se conformer aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international et de cesser d'entraver la réalisation du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, en mettant fin immédiatement et sans condition à son occupation coloniale du territoire palestinien et en se rachetant pour les infractions commises.**

**78. La Rapporteuse spéciale recommande à tous les États :**

**a) De condamner les violations intentionnelles par Israël du droit des Palestiniens à l'autodétermination, y compris par des pratiques de colonisation de peuplement.... »**

On ne saurait être plus clair ni plus incitatif ! Et pourtant, si l'on peut se réjouir d'une telle prise de position portée au sommet de l'ONU, on peut se demander quel en sera son retentissement ?

Déjà la réaction côté gouvernement israélien s'est fait connaître : on ne veut pas entendre parler de ce rapport car « il y a un parti pris contre Israël » fait-on savoir. Il a même été qualifié de « nettement antisémite ! »

**Antisémite !** L'adjectif annulant toute tentative de rétablir le Droit en Palestine, a été brandi une fois de plus...

Et la Communauté internationale, avec un tel plaidoyer, que fera-t-elle ?

**Si rien ne se passe, il ne faudra plus s'indigner que des Poutine fassent fi de toute loi et c'est d'un Devenir ô combien inquiétant pour notre monde qu'il faudra s'alarmer !**

Gisèle Tuillon

## LITTLE PALESTINE, journal d'un siècle

Vendredi 18 octobre, dans le cadre de Festisol et en partenariat avec Habitat Jeunes Les Oiseaux, Palestine-Amitié présentait le film documentaire « Little Palestine, journal d'un siècle » de Abdallah al Khatib qui raconte au jour le jour le quotidien de plus en plus dur des habitants du gigantesque camp palestinien de Yarmouk - dans la banlieue de Damas - assiégé par les troupes de Bachar al Assad au cours des années 2014-2015.

Dans le martyrologue du peuple palestinien, Yarmouk figure en bonne place ne serait-ce que pour les presque **200 personnes - vieillards et enfants- principalement mortes de faim et d'épuisement....** Peut-il y avoir débat après une pareille claque ?

C'est pourtant à cette tâche que s'est attelée Rima Hassan, juriste de formation, elle-même issue d'un camp de réfugiés près d'Alep, camp qu'elle quitta à l'âge de 10 ans pour rejoindre sa mère en France. Cette jeune personne désormais française a pu, à partir du film, faire part de sa propre expérience de personne déracinée. Un monde qu'elle connaît bien d'autant que, parallèlement à son travail de rapporteuse à la cour Nationale du droit d'Asile, elle est la créatrice -et la présidente- de l'Observatoire des camps de Réfugiés. La voix off -en fait celle du réalisateur- le dit clairement « on ne quitte jamais vraiment un camp même si on n'y est plus physiquement ».

Rima Hassan a su captiver les 130 spectateurs qui ont assisté aux deux projections successives, même quand **elle a fait part de ses doutes quant à la validité de la solution à deux états vu l'énorme développement des colonies et l'émiettement voulu des territoires palestiniens....**



## Soirée de Solidarité avec les PRISONNIERS POLITIQUES

Le jeudi 20 octobre, **Palestine-Amitié et le Collectif Palestine de Besançon** organisaient conjointement une soirée de solidarité avec les prisonniers politiques palestiniens. Une bonne cinquantaine de personnes ont répondu, salle David, à l'appel des organisateurs, majoritairement des personnes déjà impliquées dans le soutien à la cause palestinienne.

La soirée a débuté par la projection de l'excellente vidéo du témoignage d'Elsa Hamouri- épouse de Salah **toujours en « détention administrative » -en prison de fait- depuis déjà huit mois sans aucun chef d'inculpation.** Cette vidéo a été réalisée par Amnesty International qui soutenait l'initiative bisontine.

Puis a été projeté le film documentaire « La case prison », réalisé par Franck Salomé, **film traitant de la situation des milliers de prisonniers politiques palestiniens enfermés dans les geôles israéliennes.** Un riche débat s'est engagé ensuite mené par Christian Rubechi, membre du conseil National de l' A.F.P.S et ex coordinateur du groupe de travail « Prisonniers politiques » de cette organisation.



La grève de la faim d'une bonne trentaine de prisonniers palestiniens qui avait motivé l'urgence de cette réunion venait d'être suspendue mais force a été de constater à l'issue du débat que tout restait à faire en particulier pour Salah Hamouri notre compatriote.

## TANDEM SOLIDAIRE 2023

### C'est parti !

Pour l'année qui vient, notre partenaire sera **le Lycée agricole LaSalle de Levier.**

Nous avons rencontré les enseignantes intéressées, lundi 21 novembre, à Levier : **Virginie Guignard**, documentaliste et professeur d'informatique, et **Rachel Théry**, professeur d'éducation socio-culturelle. Elles désirent mener ce projet avec deux classes de seconde professionnelle, l'une en enseignement agricole, l'autre en spécialité hippique.

Marie-Thérèse Schaffter nous a accompagnées à Levier pour parler de son séjour récent de deux mois en Palestine et de **la demande de La Tente des Nations, située entre Bethléem et Hébron, de recevoir des visites de jeunes, physiquement ou par internet.**



En effet, Daoud Nassar, le propriétaire, a entamé il y a vingt ans une résistance pacifique, en accueillant régulièrement des voyageurs israéliens, palestiniens, américains, européens, à participer aux différentes récoltes.

Les deux enseignantes envisagent plutôt un projet sur place pour ouvrir les élèves à la connaissance de la Palestine et peut-être les associer à des actions de soutien, notamment sur la question de la replantation d'oliviers. Elles comptent solliciter l'aide des professeurs de français, d'histoire-géographie et d'anglais.

**Nous avons prévu trois rendez-vous dans l'année à Levier :**

- le mardi 17 janvier pour une séance plénière avec les deux classes qui comprendrait : d'abord une présentation de notre association et de la Palestine par nous-mêmes et peut-être par Mahmoud et par une amie de Marie-Thérèse, agricultrice, qui connaît la Palestine, ensuite un travail des élèves en ateliers sur différentes thématiques proposées, avant une mise en commun finale.

- les **vendredi 10 et samedi 11 mars, aux Portes Ouvertes** de l'établissement, une présentation du travail réalisé.

- un dernier RDV-bilan en fin d'année scolaire avec si possible un échange en vidéo avec une classe en Palestine.

Échange particulièrement sympathique et fructueux !

## Plantations d'oliviers : déjà 10 ans

Lors de notre assemblée générale en mai dernier, nous avons fêté nos 10 ans de campagne de plantations d'oliviers en présence d'Issa El Shatleh, un de nos correspondants palestiniens.

C'est près de 50 000 oliviers que nous avons plantés grâce aux dons des parrains, et l'aide des collectivités locales principalement **la Région de Bourgogne-Franche-comté, la Ville de Besançon et le département du Jura** par l'intermédiaire du Réseau pour une Paix Juste au Proche-Orient de Dole.

**50 000 oliviers plantés**

Issa a fort bien expliqué l'importance de ces plantations tant au niveau de l'impact agricole et économique qu'au niveau du soutien des donateurs et des collectivités à l'ensemble des Palestiniens qui ont de grandes difficultés pour vivre sur leur terre ancestrale. Issa a remercié avec beaucoup de sincérité tous les acteurs de ces opérations.

**Une onzième campagne est en cours, avec en plus la construction de réservoirs d'eau pour favoriser des nouvelles plantations dans les terres les plus arides.**

**les parrainages peuvent encore avoir lieu.**

Palestine-Amitié, association loi de 1901  
12 rue Wittmann 25000 - Besançon

Mel: [contact@palestineamitiebesancon.fr](mailto:contact@palestineamitiebesancon.fr)

Blog : <http://palestineamitie.canalblog.com/>

Co-présidence : Alain BOUILLER, René GRAPPE, Françoise PIAGET

Comité de rédaction : G.Tuailon, MP. Mataillet, D.Grandvillemin

Dépôt légal à parution, ISSN en cours

